



GOUVERNEMENT DU CAMEROUN

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2014

Titre du Programme	Sous Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base (SPRPB-2)
Effet UNDAF :	D'ici à 2017, les opportunités d'emplois décents et d'AGR, notamment pour les jeunes, les femmes et les populations vulnérables, sont accrues.
Effet CPD :	Amélioration des revenus et de l'accès des populations des dix Régions du Cameroun et principalement des localités de la zone sahélienne aux services socioéconomiques de base
Résultats CPAP :	<ol style="list-style-type: none"> 1) Dispositifs pour la promotion et la création d'emplois au niveau communal mis en place dans la zone d'intervention. <i>Indicateur : Pourcentage des clients des dispositifs ayant trouvé un emploi ou s'auto-employant parmi lesquels 25% sont des femmes et au moins 5% sont des personnes vulnérables (handicapés, populations autochtones, minorités)</i> 2) Les populations rurales capables de tirer des revenus plus importants des filières porteuses de leurs localités <i>Indicateur : Taux d'accroissement des revenus des populations bénéficiaires parmi lesquelles 50% des femmes et 10% des personnes vulnérables (handicapés, populations autochtones, minorités)</i> 3) Le financement pérenne de l'économie locale facilité <i>Indicateur : Taux d'accroissement des crédits obtenus par les producteurs des filières retenues.</i>
Résultats attendus en 2014 :	<ol style="list-style-type: none"> 1) Dispositifs pour la promotion et la création d'emplois au niveau communal mis en place dans la zone d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> • 02 CEOCA opérationnels, • 04 nouveaux CEOCA initiés, • plan stratégique national de l'emploi des jeunes élaboré, • 04 conventions de partenariat signées pour mettre des services appropriés à disposition des clients des CEOCA. 2) Les populations rurales capables de tirer des revenus plus importants des filières porteuses de leurs localités : <ul style="list-style-type: none"> • filières étudiées dans 30 communes, • 05 projets structurants financés et mis en place. 3) Le financement inclusif et pérenne de l'économie locale facilité : <ul style="list-style-type: none"> • mécanisme de revolving fund opérationnel, • 50 microprojets de la première phase financés et mis en place.
Partenaire de réalisation :	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)/ La Direction Nationale Sous-programme de réduction de la Pauvreté à la Base-2
Parties responsables :	MINATD/Communes, MINADER, MINEPIA, MINPMEESA, MINRESI, MINAS, MINPROFF, FIDA, BAD, BM

Description sommaire

Le Sous- Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base (SPRPB II), initiative du Gouvernement et du PNUD a pour but de contribuer durablement à la réduction de la pauvreté en milieu rural par la structuration de l'économie locale, en accordant notamment une attention particulière aux couches sociales les plus vulnérables.

Ce Programme se fonde sur les acquis de la première phase pour adresser à la fois des questions relatives à l'emploi et à l'accroissement des revenus des populations rurales des localités concernées, à travers la contribution au renforcement de filières porteuses de croissance et ayant des effets d'entraînement. Il s'exécute à travers 03 principaux volets : a) emploi, b) renforcement de filières, c) accès au financement pérenne.

Volet emploi : dans le cadre de ce volet, il s'agit essentiellement de : (a) identifier les potentialités des localités bénéficiaires et (b) mettre en place, au sein de l'administration communale, des dispositifs d'écoute, d'orientation, de conseils et d'accompagnement des populations dans la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) ; (c) mettre en place un réseau de partenaires techniques et financiers locaux (ONG et associations, services techniques déconcentrés de l'Etat, autres projets de développement etc.) pour apporter de l'assistance technique et/ou financière aux clients des dispositifs mis en place ; (d) faire le suivi des bénéficiaires, à travers un partenariat avec les groupes auxquels ils appartiennent (groupes de jeunes, de femmes, de producteurs etc.).

Volet renforcement des filières : dans le cadre de ce volet, il est question d'accompagner les organisations paysannes, groupements d'agriculteurs ou d'éleveurs à tirer le meilleur parti de filières cibles à travers : (a) l'adoption de dispositions organisationnelles leur permettant de tirer profit des prix d'approvisionnement en intrants et des prix de vente de leurs productions, (b) l'identification et la levée des goulots d'étranglement tout au long de la chaîne de valeur ; (c) la mutualisation d'investissements productifs susceptibles de réaliser des économies d'échelle et l'émergence d'effets d'entraînement aux niveaux communal voire régional.

Volet accès au financement pérenne : à travers ce volet, le SPRPB II va appuyer la création des conditions favorables pour un accès durable des populations et des producteurs des localités ciblées à des financements répondant à leurs besoins et ce de façon pérenne. La réalisation de ce produit va s'articuler avec la mise en œuvre de la stratégie nationale de micro finance.

Les dimensions « genre » et « personnes vulnérables » ainsi que celles du « suivi » et « communication » seront traitées transversalement de sorte qu'aucune activité du projet n'ait échappé à leur intégration pour une vision plus systémique des résultats attendus.

A la demande du Gouvernement, le PNUD fournira les services d'appui au SPRPB II (Achats, Recrutement, etc.).

Période couverte par le Programme :
2013 - 2017

Composante du Programme : 04

Titre de l'intervention : **Croissance et emploi**

Code budgétaire : 00082899

Durée : 05 ans

Date du LPAC 19 février 2013

Budget estimatif sur une base de 12 mois (2014) :
2 209 355 USD

Ressources allouées : **2 209 355 USD**

- Gouvernement : **1 701 677 USD**

- Budget ordinaire (TRAC): **507.678 USD**

- Autres sources

○ Donateur : RAS

○ Donateur : RAS

○ Donateur : RAS

Partie du budget non financée : RAS _____

Approuvé par le Ministre de l'Économie, de la
Planification et de l'Aménagement
du Territoire (MINEPAT)

Approuvé par le Programme des Nations Unies
Pour le Développement (PNUD)



Corneille AGOSSOU
Représentant Résident Adjoint

I. Description narrative

Partie 1. Analyse de la situation

Selon ECAM III, la croissance économique observée ces dernières années n'a pas eu d'impact significatif sur la réduction de la pauvreté, en particulier en milieu rural où l'incidence de la pauvreté est passée de 49,9% à 55% de 2001 à 2007. Cette situation paraît encore plus préoccupante pour les femmes ou certains groupes en situation de vulnérabilité (jeunes, personnes âgées, minorités ethniques et religieuses, personnes handicapées, personnes vivant avec le VIH/SIDA etc.). Au-delà de la pauvreté, le chômage en particulier celui des jeunes de 15 à 24 ans (6,4%) et le sous-emploi (70,66% selon ESSI 2010) affectent considérablement les performances de l'économie camerounaise.

Afin de lutter efficacement contre ces phénomènes, le Gouvernement a élaboré le DSCE qui fait de la lutte contre la pauvreté et le chômage l'une de ses priorités dont le SPRPB II se veut être l'un des cadres de planification opérationnelle, de mise en œuvre et de suivi.

Le SPRPB II, fruit de la coopération entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le Développement se fonde sur les acquis de la première phase pour adresser à la fois des questions relatives à l'emploi et celles en rapport avec l'accroissement des revenus des populations rurales des localités concernées, à travers la contribution au renforcement de filières porteuses de croissance et ayant des effets d'entraînement.

Partie 2. Stratégie de mise en œuvre

Le principe d'intervention du SPRPB II prévoit :

- l'ancrage communal qui vise l'arrimage des interventions d'un grand nombre d'acteurs au niveau de la Commune pour créer des synergies;
- l'approche filière axée sur le développement d'un produit ou d'une spéculation donnée intégrant ses transformations successives.
- le développement des partenariats pour mutualiser les moyens et maximiser les résultats du projet.

En fonction des résultats à atteindre, des organisations de la société civile nationales ainsi que les services techniques compétents au niveau local seront associés à la mise en œuvre du PTA en tant que parties responsables. Compte tenu de l'ampleur des résultats à atteindre, le SPRPB II collaborera avec d'autres projets/programmes selon leurs avantages comparatifs. Cette collaboration pourrait porter notamment sur l'harmonisation des approches, le partage des charges, la synergie d'action, la mobilisation des ressources en vue du financement direct d'un ou de plusieurs volets du projet.

Les dimensions genre, handicap, participation seront prises en compte de façon systématique à tous les niveaux lors de la planification opérationnelle des activités. Une place de choix est accordée au suivi et à la communication qui sont clairement intégrés dans le présent PTA.

Afin de renforcer l'appropriation nationale du projet, les capacités des structures nationales impliquées dans la mise en œuvre du PTA seront renforcées de manière à tirer le meilleur parti de l'utilisation de leurs compétences.

Compte tenu de la situation décrite ci-dessus, les activités prévues au cours de l'année 2014 vont privilégier :

- Une plus grande responsabilisation des communes, tout en leur apportant de l'appui là où cela s'avère nécessaire,
- L'implication plus accrue des services techniques déconcentrés de l'Etat en synergie avec les communes,
- L'obtention rapide des résultats concrets pour bâtir une stratégie de mobilisation des ressources,
- La recherche de la durabilité des dispositifs en place pour assurer l'après projet.

Le Sous-programme comprend trois volets essentiels.

Le premier volet porte sur la promotion et la création d'emplois au niveau communal et vise principalement à atteindre deux produits :

1- Des centres d'écoute, de conseil, d'orientation et d'accompagnement (CEOCA) pour le développement des activités génératrices de revenus sont mis en place et opérationnels dans 2 communes cibles. Il s'agit de mettre en place au niveau de chaque commune cible, des CEOCA pour le développement des activités génératrices de revenus. Au cours de l'année 2014, il est prévu de rendre opérationnel 02 CEOCA initiés en 2013 et d'étendre cette expérience dans 04 nouvelles communes au moins.

2- Un réseau de partenariats pour le montage des projets, la formation à des métiers, l'alphabétisation fonctionnelle et l'aide à l'emploi et à l'entrepreneuriat, l'accès à la micro finance est mis en place ainsi que des cadres de concertation entre les services techniques pour assurer la disponibilité de services productifs adaptés aux besoins locaux suivant les potentialités et les contraintes réelles des populations. Au cours de l'année 2014, il est prévu de conclure au moins quatre (04) contrats de partenariat avec des structures techniques identifiées pour fournir des services appropriés aux clients des centres d'écoute en particulier les couches vulnérables.

Le deuxième volet porte sur le renforcement des filières potentiellement porteuses afin de permettre aux populations, de tirer des revenus plus importants de ces filières dans leurs localités. Ce volet vise deux produits :

- 1- les filières porteuses de zones cibles sont fonctionnelles. Il s'agit de recenser les différents goulots d'étranglement qui entravent le développement des filières et d'élaborer un plan d'action en vue de remédier à ces problèmes. Au cours de l'année 2014, il est prévu d'étendre à au moins 30 communes les études diagnostiques des filières potentiellement porteuses, et pour chacune d'elle, d'appuyer les groupements de producteurs constitués à la préparation d'au moins un projet à valeur ajoutée.
- 2- les producteurs mieux organisés pour tirer le meilleur parti des filières porteuses. Il s'agit de sensibiliser les producteurs à se regrouper pour mieux faire face aux problèmes de leurs filières. Au cours de l'exercice 2014, il est prévu d'accroître le nombre de groupements de producteurs constitués et structurés autour de la filière potentiellement porteuse dans chaque commune cible d'une part et, de les accompagner dans la mise en œuvre d'un projet collectif d'autre part.

Le troisième volet porte sur l'accès des promoteurs locaux au financement pérenne de leurs activités. Il s'agit de la mise en place d'un dispositif adapté de revolving fund auprès des bénéficiaires. Au cours de l'année 2014, il est prévu de financer au moins 10 projets à valeur ajoutée des groupements de producteurs sous forme de revolving fund et de parachever le financement des 103 microprojets de la première phase.

Partie 3. Arrangements de gestion

Le Sous-programme de Réduction de la Pauvreté à la Base (SPRPB -II) sera géré sous la modalité dite « Mise en œuvre Nationale (NIM) ». Le partenaire de réalisation est le Ministère de l'Economie, de la Planification, et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

Le Comité de Pilotage est la principale instance décisionnelle du Sous-programme, en charge des orientations stratégiques et de la validation de ses résultats. Le Comité de Pilotage est constitué de l'exécutif, des bénéficiaires et des fournisseurs.

- L'Exécutif, qui préside le Comité de pilotage, est assuré par le MINEPAT ou son Représentant.
- Les Bénéficiaires sont les parties concernées par les résultats du Programme à savoir les collectivités territoriales décentralisées, les groupements de producteurs actifs au sein des filières porteuses, les groupes de femmes, de jeunes et de personnes porteuses de handicap qui souhaitent entreprendre et/ou développer des activités génératrices de revenus (AGR).
- Les fournisseurs sont constitués des structures susceptibles de réaliser les produits du projet. Il s'agit notamment des ministères sectoriels suivants : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI), Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), Ministère des Affaires Sociales (MINAS), Ministère des Finances (MINFI), Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat

(MINPMEESA), Ministère de l'Industries, des Mines et du Développement Technologique (MINMIDT), Ministère du Commerce (MINCOMMERCE). A ces derniers s'ajoutent le PNUD, d'autres donateurs et agences spécialisées éventuelles.

Les différents services des administrations partenaires dans la mise en œuvre du projet, seront chargés de valider les besoins auxquels va répondre le Programme et de vérifier que les solutions apportées répondent aux besoins des bénéficiaires en tenant compte des contraintes du projet. Ces derniers émettent leurs besoins et intérêts dans la conduite des activités du Programme afin d'atteindre les cibles spécifiques fixées.

Sur le plan opérationnel, trois niveaux d'autorités contribuent à la gestion du programme :

1)- Le rôle de la Première Autorité ou « Project Manager » est assuré par le Directeur National du Programme(DNP). En tant que tel, il est l'ordonnateur du budget du Programme et approuve les demandes de service ainsi que les demandes de paiement. Cette première autorité approuve les réquisitions pour les transactions avec bon de commande et les requêtes pour les paiements et transactions sans bon de commande. Elle supervise la réalisation des produits spécifiés dans le Plan de Travail Annuel (PTA) selon les standards de qualité requis. Le Project Manager coordonne la bonne mise en œuvre globale du projet, ainsi que la cohérence de ses actions avec les politiques et orientations stratégiques.

Cette fonction est exercée dans ATLAS par le Conseiller Technique Principal à travers l'approbation des réquisitions.

En cas d'indisponibilité du DNP, celui – ci communique par écrit au PNUD, le nom et la signature de l'intérimaire, ainsi que la période d'intérim.

2) Le rôle de la Deuxième Autorité ou « Approving Manager » est assuré par un personnel du PNUD désigné à cet effet par le Chef du Bureau. Cette autorité vérifie que les procédures ont été respectées et approuve ainsi les bons de commande et les transactions sans bons de commande.

3) Le rôle de la Troisième Autorité ou « Disbursing Officer » est assuré par le Représentant Résident Adjoint.

Le rôle de « Project assurance » est d'accompagner le comité de pilotage dans le suivi de la conformité des résultats aux normes de qualité requises. A cet effet, il s'assure de l'enregistrement régulier des progrès et de l'évolution des performances du Sous -Programme sur la plateforme de suivi des résultats. Il effectue des visites de suivi (de réalisation des activités, des résultats...). Il collabore avec l'équipe du Programme et s'assure que la mise en œuvre du Programme s'effectue dans le respect des normes et procédures requises. Le rôle d'assurance de projet est tenu par le Programme Associate.

En raison du nonaccès du DNP dans ATLAS, le CTP en collaboration avec l'expert en suivi-évaluation mettra à jour les journaux et les rapports périodiques, sur la base des informations fournies par le DNP avant leur partage au Comité de pilotage, conformément aux dispositions du plan de communication et de suivi.

Le dispositif décrit ci-dessus, est soutenu au quotidien par :

- Un Expert en Suivi-évaluation,
- Un Responsable administratif et financier,
- Un Assistant Administratif, et
- Deux chauffeurs.

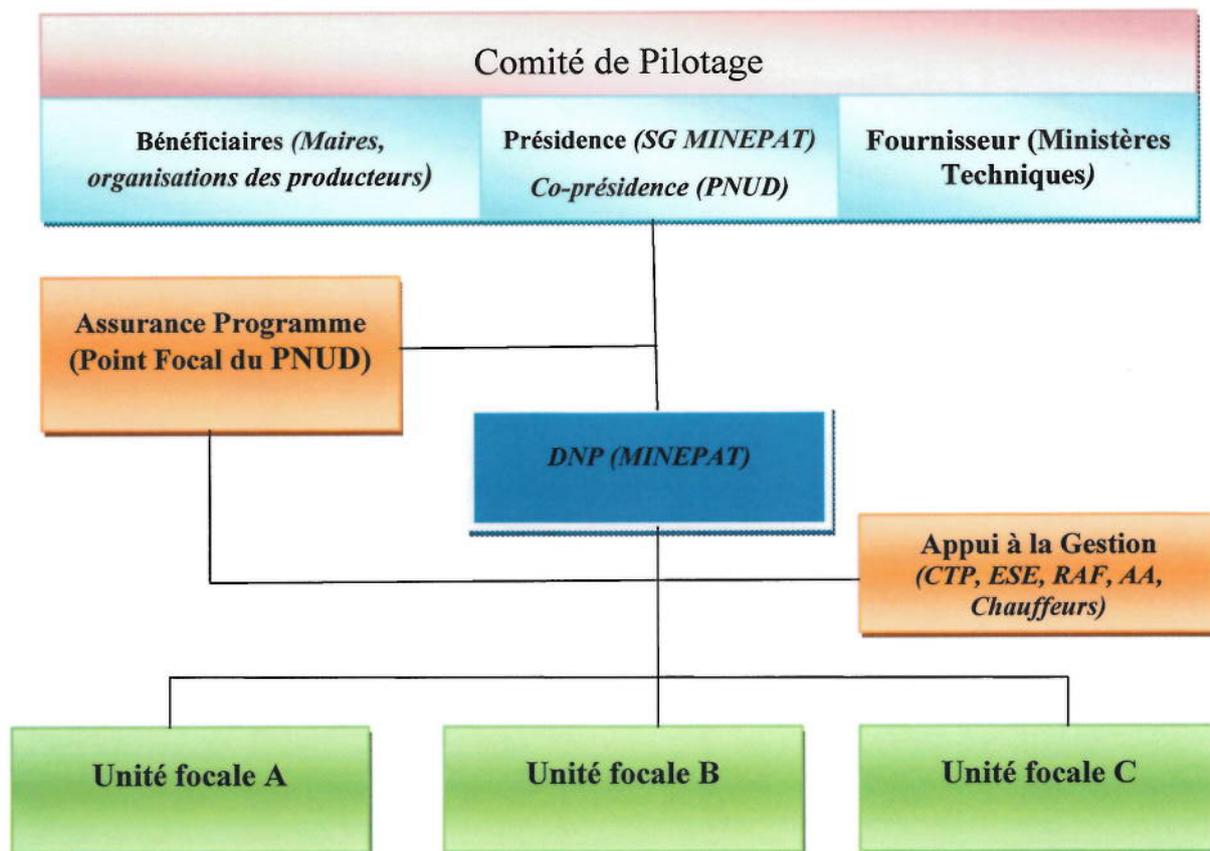
Pour assister le partenaire de réalisation, le PNUD apporte l'appui technique et financier pour la réalisation des activités. Il fournit également les services d'appui ci-après à la demande du Gouvernement :

- (i) Identification et/ou recrutement du personnel pour le projet ;
- (ii) Identification et facilitation des activités de formation, des études et missions ;
- (iii) achats de biens et services par le projet ;
- (iv) gestion des contrats des personnels du projet recrutés par le PNUD.

HR

Ces services feront l'objet d'un recouvrement de coûts, conformément aux dispositions du paragraphe 9.2, alinéa 9 du CPAP, relatives au recouvrement des coûts directs.

Le Gouvernement mobilisera les ressources de la contrepartie pour la mise en œuvre du PTA. Il affectera des cadres nationaux à la mise en œuvre du PTA et assurera la mise à disposition des locaux pour les Cellules Interrégionales.



6/ C
HT

Partie 4 : Suivi évaluation

Conformément aux dispositions mentionnées dans le CPAP, le mécanisme de suivi et d'évaluation est entrepris conformément à la matrice des résultats de l'UNDAF ainsi qu'au plan de suivi et d'évaluation. L'objectif étant de veiller à une utilisation efficace des ressources du SPRPB II ainsi qu'à la redevabilité, transparence et intégrité. Le partenaire de réalisation (DN/MINEPAT) présentera des rapports périodiques sur l'avancement, les réalisations et les résultats du projet, en soulignant les défis rencontrés lors de l'exécution du projet ainsi que l'utilisation des ressources comme il en a été convenu dans le PTA, conformément aux dispositions du plan de suivi et de communication annexé au PTA. Les rapports seront présentés selon les procédures en vigueur et harmonisés autant que possible.

Dans le cadre du cycle annuel, sur une base trimestrielle :

- une évaluation de qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'achèvement des résultats - clés. L'évaluation mettra en exergue les « feedback » en provenance des bénéficiaires ainsi que les informations relatives à l'utilisation des ressources et l'efficacité de l'intervention. L'évaluation sera élaborée par le Gestionnaire du projet ;
- un journal des problèmes sera mis à jour régulièrement par le Gestionnaire du projet, afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes de changements ;
- un journal des risques sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour par le Gestionnaire du projet pour ré évaluer le statut des risques identifiés. Les nouveaux risques seront enregistrés sur l'aval du responsable de projet en passant en revue les facteurs qui pourraient affecter la mise en œuvre du projet ;
- sur la base des informations sus mentionnées, un rapport trimestriel d'avancement (RTA) du projet sera soumis par le Gestionnaire du projet au comité de projet ;
- un journal des leçons apprises sera régulièrement mis à jour par le responsable du projet afin d'assurer un apprentissage actif et l'adaptation de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet ;
- un plan de suivi sera activé mis à jour par le responsable du projet afin de suivre les actions et les événements de gestion du projet.

Annuellement,

- des représentants du PNUD et du MINEPAT devraient visiter le projet au moins une fois par an. Les visites de terrain servent à valider les résultats, plus particulièrement ceux obtenus au cours de la première année de mise en œuvre. Si cette visite est entreprise pendant la dernière partie de l'année d'exercice, elle devrait fournir les dernières informations relatives à l'avancement du projet vis à vis des cibles annuelles. Chaque visite de terrain devrait être suivie de l'élaboration d'un bref document faisant office de rapport qui sera déposé au plus tard une semaine après le retour au bureau ;
- un rapport annuel de revue sera préparé par le Gestionnaire du projet et son équipe comme une auto évaluation à la gestion du projet, il ne devrait en aucun cas occasionner un lourd processus de préparation. Comme exigence minimale, le rapport annuel de revue devra consister à remplir le format standard du rapport trimestriel d'activités, couvrant toute l'année, avec des informations mises à jour sur les résultats obtenus vis à vis des cibles prédéfinies au niveau des produits. Ainsi, le rapport devra être directement utilisable comme outil de dialogue entre le responsable du projet et les partenaires ;
- sur la base du rapport ci-dessus, une session du Comité de Pilotage pour passer en revue le projet, sera organisée durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'évaluer le progrès réalisé par le projet et pour valider le plan de travail de l'année suivante. Durant la dernière année, cette revue consistera à faire l'évaluation finale. Elle doit se focaliser sur la mesure dans laquelle des progrès sont réalisés par rapport aux produits retenus, lesquels restent alignés par rapport aux effets concernés.

Des sessions du Secrétariat Technique seront organisées régulièrement pour examiner les dossiers à soumettre au Comité de Pilotage.

Des réunions de coordination mensuelles seront organisées pour un meilleur suivi des activités.

Partie 5 : Cadre Légal

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Projet tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre devra :

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;
- b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Les Partenaires de mise en œuvre s'engagent à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu du PTA ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999).

La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.

Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet, les dispositions des alinéas 7.4 à 7.6 du CPAP s'appliqueront.

Plan de Travail Annuel 2014 du Sous Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base-2

PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES	SOUS ACTIVITES	PARTIE RESPONSABLE	Chronogramme				BUDGET PLANIFIE					
				T1	T2	T3	T4	Source de financement	Comptes	Description du Budget	Montant fonds TRAC/PNUD (04000)	Montant Fonds de contrepartie MINEPAT (PM)	Montant Total
Volet 1: Emploi													
1. Dispositifs pour la promotion et la création d'emplois au niveau communal mis en place dans la zone d'intervention Indicateur: Pourcentage des clients des dispositifs ayant trouvé un emploi ou s'auto-employant parmi lesquels 25% sont des femmes et au moins 5% sont des personnes vulnérables (handicapés, populations autochtones, minorités) Cible: (2015): 5% Livrables: 7 CEOCA mis en place et fonctionnels d'ici à 2017	Activité 1.1.1.1 : Rendre opérationnels les deux CEOCA de Lagdo et de Maga initiés en 2013	SA: 1.1.1.1.1 : Transférer les équipements des CEOCA acquis dans les Communes de Maga et de Lagdo	UCN	x				4000	71600	Travel - DSA	6 865	-	6 865
	Indicateur1 : Nombre de CEOCA mis en place Cible 1: 02 Indicateur2 : nombre de clients parmi lesquels 50% de jeunes et 25% de femmes ayant utilisé les services des CEOCA Cible 2 : 50 par CEOCA	SA 1.1.1.2 : Installer les équipements dans les deux CEOCA		Commune	x			4000	71600	Travel - DSA	817	-	817
		SA 1.1.1.3 : Signer l'acte de création du CEOCA		Commune	x			PM	PM	PM	-	-	-
	11 : Des centres d'écoute, de conseil, d'orientation et d'accompagnement mis en place pour le développement des AGR dans les communes cibles		SA 1.1.1.3 : Installation et test de fonctionnalité de la base de données de suivi des clients	commune			x	4000	71600	Travel - DSA	2 517	-	2 517
			SA 1.1.1.4 : Former le personnel des deux CEOCA sur leurs tâches respectives	Consultant	x			4000	71300	Local Consult-Sht Term-Tech	9 818	-	9 818
			SA 1.1.1.5 : Informer les communautés concernées sur ce que le CEOCA leur apportera	UCN	x			4000	72400	Common Services-Communications	2 810	-	2 810
		Livrable d'activité: 02 CEOCA	SA 1.1.1.6 : Inaugurer les deux CEOCA	MINEPAT/PNUD	x			04000 et MINEPAT	71600	Travel - DSA	4 392	32 350	36 742
		SA 1.1.1.7 : Suivre la gestion des deux CEOCA	Commune	x			4000	71600	Travel - DSA	3 002	-	3 002	
Total Activité 1.1.1													
	Activité 1.1.2 : Etendre la mise en place des CEOCA dans de nouvelles communes cibles remplissant les conditions pour la mise en place d'un	SA 1.1.2.1 : Informer les autorités municipales, administratives et locales sur le contexte, les objectifs et les activités des CEOCA	DN			x	PM	PM	PM	-	-	-	
Total Activité 1.1.1													
30 221													
32 350													
62 571													

Total Activité 1.2.1										9 055	9 055							
Activité 1.2.2 : Etablir des partenariats avec les Services Techniques Déconcentrés de l'Etat (STDE) et les privés pour des appuis multiformes aux clients des deux CEOCA Indicateur: nombre de Conventions de partenariats conclus Cible : 02 par CEOCA Livrable d'activité: Conventions de partenariats	SA 1.2. 2.1: Elaborer les projets de convention avec les STDE répertoriés SA 1.2. 2.2: Echanger avec les STDE concernées SA 1.2. 2.3: Signer les Conventions de partenariat avec les STDE et les privés concernés	UCN Communes Communes	x x x															
												PM						
												PM						
Total Activité 1.2.2																		
Activité 1.2.3 : Suivre la mise en œuvre des partenariats conclus avec les STDE et les partenaires privés Indicateur : Nombre de STDE et des privés apportant des appuis aux clients des CEOCA Cible : 02 Livrable de l'activité: Situation de la mise en œuvre des partenariats conclus avec les STDE respectant les critères de	SA 1.2. 3.1: Elaborer les outils de suivi des partenariats SA 1.2. 3.2: Echanger avec les acteurs de la chaîne de suivi SA 1.2. 3.3: Renseigner les outils	UCN Communes CEOCA	x x x															
												PM						
												PM						

ST

producteurs mieux organisés pour tirer le meilleur parti des filières porteuses	<p>Activité 2.2.1. : Accompagner les organisations des producteurs de 2013 parmi lesquelles 25% de jeunes et 30% de femmes pour bénéficier des appuis organisationnels nécessaires.</p> <p>Indicateur: Nombre d'organisations des producteurs accompagnées parmi lesquelles 25% de jeunes et 30% de femmes</p> <p>Cible : 12</p> <p>Livrable d'activité: 70% des organisations des producteurs accompagnées parmi lesquelles 25% de jeunes et 30% de femmes bien organisés</p>	CIR	x	x	x	x	x	PM	PM	PM	PM	-	-	-
	<p>SA 2.2.1.1 : Mettre les groupements de producteurs en relation avec institutions spécialisées dans les appuis organisationnels</p>													
	<p>SA 2.2.1.2 : Mettre les groupements de producteurs en relation avec les institutions spécialisées en gestion des projets</p>								PM	PM	P M			
		CIR	x	x	x	x	x							
		Total Activité 2.2.1												
	<p>Activité 2.2.2. : Faire le suivi de la mise en œuvre des appuis reçus</p> <p>Indicateur: Nombre d'organisations de producteurs parmi lesquelles 25% de jeunes et 30% de femmes capables de tirer meilleur profit de leurs activités</p> <p>Cible : 12</p> <p>Livrable d'activité: Situation de la mise en œuvre en application des appuis reçus par</p>													
	<p>SA 2.2.2.1 : Elaborer des outils de suivi/accompagnement des organisations de producteurs</p>								PM	PM	PM			
		UCN	x											
		Total Activité 2.2.2												

SA 7

les groupements concernés.	SA 2.2.2.2: Partager les outils avec les organisations de producteurs	CIR	x																
	SA 2.2.2.3: Renseigner les outils	CIR	x																
Total Activité 2.2.2																			
Total sous Produit 2.2																			
Total Produit 2																			
Volet 3: Accès au financement pérenne																			
<p>3. Le financement inclusif et pérenne de l'économie locale facilité</p> <p>Indicateur : Taux d'accroissement des crédits obtenus par les producteurs des filières retenues.</p> <p>Cible (2015): 50%</p> <p>Livrable: mécanisme de revolving fund institutionnalisé et fonctionnel</p>	<p>SP 31 : Les producteurs obtiennent des financements bon marché et durables pour la mise en œuvre des filières porteuses identifiées</p>	<p>Activité 3.1.1: Tester le mécanisme de revolving fund dans les communes pilotes</p> <p>Indicateur: Taux d'insatisfaction des organisations de producteurs par rapport au mécanisme proposé.</p> <p>Cible : inférieur à 5%</p> <p>Livrable d'activité: Informations sur les domaines à améliorer pour un fonctionnement optimal du mécanisme</p>	<p>SA 3.1.1.1 : Choisir les communes cibles</p>	DNP	x														
	SA 3.1.1.2 : Sélectionner les EMF partenaires																		
	SA 3.1.1.3 : Signer les conventions avec les EMF partenaires																		
Total Activité 3																			
Total sous Produit 3																			
Total Produit 3																			
Total sous Produit 2.2.2																			
Total Produit 2.2.2																			
Total sous Produit 2																			
Total Produit 2																			

Interrégionales	Indicateur: nombre de personnel restant recruté cible: 7 (04 chefs de cellules VNUJ et 03 chauffeurs)	Livrable d'activité: Cellules interrégionales	SA 4.2.2: Mettre à disposition le matériel et l'équipement nécessaire	4000	71600	Travel - DSA/Retreat	-	-	-							
UCM/DN			x													
Total Activités 4.2																
Activité 4.3: Opérationnaliser les mécanismes de mise en œuvre du SPRPB-II	Indicateur: nombre de session de COPIL tenues	Cible: 02	Livrable d'activité: 80% des membres du COPIL, mieux informés sur la mise en œuvre du SPRPB-II	SA 4.3.1: Organiser 02 sessions du Comité de pilotage	DNP	x	x	75700	PM	33 923	33 923	Training, Workshops and Confer	-	-	-	33 923
				SA 4.3.2: Assurer le fonctionnement du Secrétariat Technique	MINEPAT			PM	62 329	62 329	62 329	PM	-	-	-	62 329
				SA 4.3.3: Suivre/superviser les résultats par le PNUD	PNUD	x	x	4000	4 502	4 502	4 502	Travel - DSA/Retreat	-	-	-	4 502
				SA 4.3.4: Suivre/superviser les activités sur le terrain par les DR et DD du MINEPAT	MINEPAT	x	x	PM	24 000	24 000	24 000	Training, Workshops and Confer	-	-	-	24 000
				SA 4.3.5: Suivre/superviser les résultats par le MINEPAT	MINEPAT	x	x	PM	39 201	39 201	39 201	Travel - DSA/Retreat	-	-	-	39 201
Total Activités 4.3										159 453	159 453	159 453	163 955			
Activité 4.4: Mobiliser les ressources pour le financement du SPRPB-II	Indicateur: Nombre d'accords d'engagements au financement du SPRPB-II	Livrable d'activité: Montant des ressources sécurisées pour le financement du SPRPB-II	SA 4.4.1: Suivre l'engagement et le déblocage des fonds de contrepartie du Gouvernement	DN/MINEPAT	x	x	x	PM	PM	PM	PM	PM	-	-	-	-
				SA 4.4.2: Elaborer un cadre de concertation avec les Départements ministériels partenaires	PM/MINEPAT			PM	358	358	358	PM	-	-	-	358
Total Activités 4.4										358	358	358	358			

	SA 4.5.1: Assurer les Charges salariales du CTP, ESE, RAF	PNUD	X	X	X	X	4000	71400	Local consultant	109 994	-	109 994
Activité 4.5: Couvrir les charges de personnel	SA 4.5.2: Assurer les Charges salariales des personnels d'appui de IUCN	PNUD	X	X	X	X	4000	71400	Services Contract Individuals	35 144	-	35 144
	SA 4.5.3: Assurer les Charges salariales des personnels des 4 cellules Interrégionales (chef de cellules & chauffeur)	PNUD	X	X	X	X	4000	71400	Services Contract Individuals	-	-	-
	SA 4.5.4: Assurer la Pension Personnel	PNUD	X	X	X	X	4000	71400	Service contract- Individuals/ pension retraite	11 319	-	11 319
	Total Activité 4.5										156 457	-
Activité 4.5.0 / Couvrir les charges de sécurité	SA 4.5.0.1: Assurer la Sécurité UNDSS (FF)						4000	74300	Services Contract Individuals	750	-	750
	SA 4.5.0.2: Contribuer aux frais du personnel d'appui du PNUD		X	X	X	X	4000	73500	Services Contract Individuals	-	-	295
	SA 4.5.0.3: Couvrir l'assurance VAN BREDA du personnel		X	X	X	X	4000	71400	Services Contract Individuals	295	-	295
	SA 4.5.0.4: Acquérir le matériel de tracking pour la voiture (GPS et autres)		X	X	X	X	4000	72400	Rental and & Maint-Other Office Equipment	3 470	-	3 470
	SA 4.5.0.5: Assurer la consultation du staff du projet par le Dispensaire des NU		X	X	X	X	4000	71400	Services Contract Individuals	750	-	750
	SA 4.5.0.6: Assurer les Coûts des escortes		X	X	X	X	4000	71600		3 470	-	3 470
	SA 4.5.0.7: Assurer les Coûts directs aux projets (Charges Programme, ARR, PMSU, Procurement, Finances)		X	X	X	X	4000	73500	Services Contract Individuals	25 678	-	25 678
Total Activité 4.5.0										34 413	-	34 413
Activité 4.6: Couvrir les charges locales	SA 4.6.1: Assurer les Charges locales de IUCN	PNUD	X	X	X	X	4000	73100	Rental and Maintenance Premises	25 885	-	25 885
Total Activité 4.6										25 885	-	25 885
Activité 4.7: Couvrir les charges de communication	SA 4.7.1: Assurer le Téléphone fixe (Camtel UCN)	PNUD	X	X	X	X	4000	72400	Communication and Audio Visual Equipment	1 839	-	1 839
	SA 4.7.2: Assurer le Téléphone mobile	PNUD/ MINEPAT	X	X	X	X	4000	72400	Communication and Audio Visual Equipment	3 924	2 452	6 376

	SA 4.7.3: Assurer les Dépenses diverses (petites caisses)	PNUD	x	x	x	x	4000	74500	Miscellaneous	2 600	-	2 600
	SA 4.7.4: Assurer la Communication sur la visibilité du SPRPBB-II	PNUD/ MINEPAT	x	x	x	x	4000	72400	Communication and Audio Visual Equipment	1 226	10 218	11 444
	Total Activité 4.7											
		PNUD	x	x	x	x	4000	73400	Rental and & Maint-Other Office Equipment	3 188	-	3 188
	SA 4.8.1: Assurer le Carburant & maintenance des véhicules	PNUD	x	x	x	x	4000	72500	Stationary & Other Offices Supplies	4 905	-	4 905
	SA 4.8.2: Assurer la Fourniture de bureaux	PNUD	x	x	x	x	4000			8 093	-	8 093
	Total Activité 4.8											
	SA 4.9.1: Assurer les Indemnités des cadres	MINEPAT	x	x	x	x	PM	71400	Services Contract Individuals	-	28 610	28 610
	SA 4.9.2: Assurer le carburant la maintenance du matériel roulant	MINEPAT	x	x	x	x	PM	73400	Rental and & Maint-Other Office Equipment	-	26 566	26 566
	SA 4.9.3: Assurer la Fourniture de bureau et consommable informatique	MINEPAT	x	x	x	x	PM	72500	Stationary & Other Offices Supplies	-	20 000	20 000
	SA 4.9.4: Acquérir les équipements informatiques	MINEPAT	x	x	x	x	PM	72200	Office Equipment	-	9 210	9 210
	SA 4.9.5: Acquérir un appareil photo & caméscope	MINEPAT	x	x	x	x	PM	72200	Office Equipment	-	10 236	10 236
	Total Activité 4.9											
	Total Produit 4											
	Coût Total du Projet \$ US									238 939	296 103	535 042
	Coût Total du Projet F CFA									507 678	1 701 677	2 209 355
										249 427 054	817 725 453	1 067 152 507

ANNEXE 1 : PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU SOUS PROGRAMME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE A LA BASE -2

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	SOUS-PRODUITS DE PROGRAMME DE PAYS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES LIVRABLES	Année de mise en œuvre					OBSERVATIONS
			2013	2014	2015	2016	2017	
<p>1. Dispositifs pour la promotion et la création d'emplois au niveau communal mis en place dans la zone d'intervention</p> <p>Indicateur: Pourcentage des clients des dispositifs ayant trouvé un emploi ou s'auto-employant parmi lesquels 25% sont des femmes et au moins 5% sont des personnes vulnérables (handicapés, populations autochtones, minorités)</p> <p>Cible: (2015) : 5%</p> <p>Livrables: 7 CEOCA ayant été mis en place et fonctionnels d'ici à 2017</p>	<p>1.1 : Des centres d'écoute, de conseil, d'orientation et d'accompagnement mis en place pour le développement des AGR dans les communes cibles</p> <p>1.2 : Des partenariats en matière de montage de projets, de formation, de micro-finance etc.) et des cadres de concertation entre services techniques pour assurer la disponibilité des services produits pour les populations développées dans les communes cibles</p>	<p>1.1.1 : Opérer le meilleur choix des stratégies de mise en place des centres d'écoute qui s'apparentent au contexte du Cameroun</p> <p>Livrables : fiche technique de mise en place des CEOCA</p> <p>1.1.2 : Etudier la faisabilité des CEOCA dans les communes cibles</p> <p>Livrables : Informations sur la faisabilité des CEOCA des communes cibles respectant les critères de qualité requis</p> <p>1.1.3 : Elaborer les plans d'action de mise en place des CEOCA dans les communes cibles</p> <p>Livrable : Plans d'action de mise en place des CEOCA dans les communes cibles</p> <p>1.1.4 : Mettre en œuvre les plans d'action dans les communes cibles</p> <p>Livrable : 07 CEOCA</p> <p>1.1.5 : Suivre la mise en œuvre des plans d'action dans les communes cibles</p> <p>Livrable : Situation de mise en œuvre des CEOCA</p> <p>1.2.1: Identifier les services techniques susceptibles de faire l'objet de partenariat en matière de montage de projets, de formation, de micro-finance etc.,</p> <p>Livrable : Liste des services techniques susceptibles de faire l'objet des partenariats en matière de montage des projets, de formation, de micro-finance, etc.</p> <p>1.2.2: Etudier la faisabilité du partenariat avec ces structures dans les communes cibles</p> <p>Livrable : Informations sur la faisabilité du partenariat avec les STDE respectant les critères de qualité requis.</p> <p>1.2.3: Mettre en place les conventions de partenariats avec les structures concernées dans les communes cibles</p> <p>Livrable : Conventions de partenariat avec les STDE</p> <p>1.2.4: Suivre la mise en œuvre des conventions de partenariat</p> <p>Livrable : Situation de la mise en œuvre des conventions de partenariats avec les structures concernées</p>					Réalisée en 2013	
		<p>2.1 : Les filières porteuses des zones cibles sont fonctionnelles</p>	<p>2.1.1: Faire le diagnostic des filières potentiellement porteuses dans les communes cibles</p> <p>Livrable : Données des études diagnostiques des filières potentiellement porteuses dans les communes cibles respectant les critères de qualité requis</p> <p>2.1.2: Elaborer 180 plans de développement des filières</p>					

<p>des populations bénéficiaires parmi lesquelles 30% des femmes et 10% des personnes vulnérables (handicapés, populations autochtones, minorités)</p> <p>Cible (2017): 50%</p> <p>Livrables: (i) filières porteuses fonctionnelles (ii) organisations des producteurs outillées</p>	<p>potentiellement porteuses</p> <p>Livrable : 180 Plans de développement des filières potentiellement porteuses</p> <p>2.1.3: Mettre en œuvre 180 plans de développement des filières potentiellement porteuses</p> <p>Livrable : 180 projets des filières potentiellement porteuses</p> <p>2.1.4: Suivre la mise en œuvre de 180 plans de développement des filières potentiellement porteuses</p> <p>Livrable : Etat de mise en œuvre de 180 projets de filières potentiellement porteuses.</p> <p>2.2.1: Identifier les organisations de producteurs qui interviennent au sein des filières porteuses</p> <p>Livrable : liste des organisations de producteurs parmi lesquelles 25% sont des jeunes et 30% des femmes</p> <p>2.2.2: Accompagner les organisations des producteurs en vue de bénéficier des appuis nécessaires pour la mise en œuvre de leurs projets d'AGR</p> <p>Livrable : 70% des organisations de producteurs parmi lesquelles 25% sont des jeunes et 30% des femmes réalisant la mise en œuvre de leurs projets d'AGR</p>	<p>En cours dans les 12 communes de 2013</p>
<p>2.2 : Les producteurs mieux organisés pour tirer le meilleur parti des filières porteuses</p>	<p>3.1.1: Réaliser une étude de faisabilité du revolving fund pour compléter le dispositif de financement des producteurs</p> <p>Livrable : Données de l'étude de faisabilité du revolving fund pour compléter le dispositif de financement des producteurs respectant les critères de qualité requis</p> <p>3.1.2: Arrêter les modalités pratiques pour la mise en œuvre du revolving fund</p> <p>Livrable : canevas de financement à travers le revolving fund communes à titre pilote</p> <p>3.1.3: Tester le mécanisme du revolving fund dans les communes à titre pilote</p> <p>Livrable : Informations sur les domaines à améliorer pour un fonctionnement effectif du mécanisme de revolving fund</p> <p>3.1.4: Etendre le mécanisme dans l'ensemble des communes ciblées</p> <p>Livrable : Mécanisme opérationnel dans l'ensemble des communes ciblées</p> <p>3.2.1: Faire le capacity assasment des bénéficiaires en attente</p> <p>Livrable : 80% des OLB aptes à gérer les ressources allouées à leurs microprojets</p> <p>3.2.2: Mettre en place des partenariats avec les EMF</p> <p>Livrable : Conventions de partenariat avec les EMF</p> <p>3.2.3: Mettre à disposition les ressources pour financer les microprojets de la première phase</p> <p>Livrable : Conventions de financement signées entre les EMF partenaires et les OLB</p> <p>3.2.4: Suivre la mise en œuvre des microprojets OLB conformément au cahier de charges</p>	<p>Réalisée dans 12 communes en 2013</p> <p>En cours dans les 12 communes de 2013</p> <p>Réalisée en 2013</p> <p>En cours</p> <p>Planifiée en 2014</p> <p>Réalisée en 2013</p> <p>Réalisée en 2013</p> <p>Réalisée en 2013 et se poursuit en 2013</p>
<p>3. Le financement inclusif et pérenne de l'économie locale facilité</p> <p>Indicateur: Taux d'accroissement des crédits obtenus par les producteurs des filières retenues.</p> <p>Cible (2017): 50%</p> <p>Livrable: mécanisme de revolving fund institutionnalisé et fonctionnel</p>	<p>3.1 : Les producteurs obtiennent des financements bon marché et durables pour la mise en œuvre des filières porteuses identifiées</p> <p>3.2 : Les microprojets de la première phase du SPRPB sont financés</p>	<p>Réalisée en 2013</p> <p>En cours</p> <p>Planifiée en 2014</p> <p>Réalisée en 2013</p> <p>Réalisée en 2013</p> <p>Réalisée en 2013 et se poursuit en 2013</p>